



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires  
Service Aménagement Durable**

Gap, le

11 MARS 2022

**EXTRAITS DE PROCÈS-VERBAL DE  
LA COMMISSION  
DÉPARTEMENTALE DE  
PRÉSERVATION DES ESPACES  
NATURELS, AGRICOLES ET  
FORESTIERS**

**Réunion du 9 mars 2022**

**Objet : Avis de la CDPENAF sur la DP/MEC du Plan Local d'Urbanisme – Les ORRES 1650**

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers des Hautes-Alpes (CDPENAF), au terme du procès-verbal et de ses délibérations en date du 9 mars 2022 prises sous la présidence de Madame Florence BARTHÉLEMY, directrice départementale adjointe des territoires, représentant Madame la Préfète ;

**VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment l'article L 112-1-1 et D 112-1-11 ;

**VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L 111-3 à L111-5, l'article L161-4, l'article L151-11 du code de l'urbanisme ;

**VU** la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et notamment l'article 25 ;

**VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

**VU** le décret n° 2015-644 du 9 juin 2015 relatif aux Commissions Départementale et Interdépartementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers en métropole ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 05-2021-10-07-00008 du 7 octobre 2021 portant renouvellement de la composition de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers des Hautes-Alpes ;

**VU** l'arrêté n° 05-2021-07-08-00005 du 8 juillet 2021 portant délégation de signature de Madame la Préfète des Hautes-Alpes à Monsieur Thierry CHAPEL, directeur départemental des territoires ;

**VU** l'arrêté n° 05-2021-07-26-00007 du 26 juillet 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Thierry CHAPEL, directeur départemental des territoires à certains agents de la DDT dont Madame Florence BARTHÉLEMY, directrice départementale adjointe des territoires ;

**VU** le projet de déclaration préalable/mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune des orres ;

**VU** la saisine de la CDPENAF en date du 20 décembre 2021 ;

Affaire suivie par : Eric BARTHE-LAVAIL  
Téléphone : 04 92 40 36 35  
Télécopie : 04 92 40 35 83  
Courriel : eric.barthe-lavail@hautes-alpes.gouv.fr

Direction départementale des territoires  
3, place du Champsaur – BP 50 026  
05001 GAP Cedex  
www.hautes-alpes.gouv.fr

## CONSIDÉRANT

**QUE** le quorum étant atteint, la commission s'est réunie valablement ;

**QUE** ce projet s'inscrit dans une logique de développement des sports et loisirs toutes saisons pour assurer la diversification des activités.

## QUE

- le projet fait également l'objet d'une demande d'autorisation UTN départementale.
- l'impact sur la zone agricole est nul, aucune surface n'est déclarée à la PAC, ni en zone de vigilance agricole.
- L'impact sur la zone naturelle est de 7000m<sup>2</sup> mais le parking sous-terrain sera revégétalisé après réalisation.
- l'impact naturel et forestier est très faible : aucun impact direct sur le mélèzin qui est en dehors du périmètre du projet ; la zone de parking est déjà « anthropisée » car utilisé en piste de ski pour les enfants et elle sera revégétalisée après la réalisation du parking.

## ÉMET

**un avis favorable (2 défavorables, 0 abstention, 12 favorables) sur ce projet de DP-MEC du PLU au titre de la dérogation de l'urbanisation limitée et de l'impact NAF.**

*Pour la Préfète et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires ,*

*Pour le DDT et par subdélégation,  
La directrice départementale adjointe des territoires,*

  
Florence BARTHÉLEMY